

Rapport N° 21

Projet de chauffage à distance

Nyon, le 11 janvier 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à la salle N.2 de la Ferme du Manoir, Place du Château, le mardi 21 novembre en présence de Messieurs Thierry Campiche (en remplacement de Xavier Paredes), Raymond Carrard, Stéphane Delley, Robert Jenefsky, David Saugy, Frédéric Tschuy, Julien Urfer, et Laurent Miéville (Président-rapporteur).

La commission remercie Monsieur le Municipal Vincent Hacker et le directeur des Services industriels Monsieur Thierry Magnenat pour leur présence et leur disponibilité.

Introduction

Monsieur le Municipal Hacker explique en préambule le souhait de la Municipalité de revenir, suite aux discussions au sein du Conseil des préavis municipaux N. 74 en 2008 et N. 236 en 2015, au début de la réflexion. Il s'agit d'un nouveau départ sur une base plus systématique et sans à priori quant à la solution. Mutualiser la production de chaleur se justifie selon lui aussi bien au niveau économique qu'écologique. Ceci est également soutenu par le Canton dans le cadre notamment de la mise en place de planification énergétique territoriale.

L'étude à large spectre vise à ce stade 2 objectifs : 1) une étude d'opportunité et 2) une étude technico-économique permettant ensemble d'avoir une vision la plus complète possible sur la faisabilité d'un projet de chauffage à distance de longue durée de vie (typiquement 50 ans).

Le directeur des Services industriels (SI) relève l'existence de plus de 600 chauffages à distance (CAD) en Suisse. Mis à part quelques échecs, la très grande majorité est rentable. Il distingue d'une part la partie du réseau transportant la chaleur et qui coûte le plus cher avec d'autre part la production de chaleur disposant d'un cycle d'amortissement plus court. Sur ce dernier élément, la géothermie pourrait être une piste après validation des études focalisées actuellement sur Vinzel. D'autres pistes sont le bois et, dans une moindre mesure, l'utilisation de l'eau du lac en fonction de sa disponibilité proche du site considéré, combiné à un besoin en capacité de chauffage et de refroidissement. Au niveau des sites envisageables, plusieurs possibilités existent comme par exemple Levratte – Gravette - Fontaines- Tattes d'Oie, Etraz, Cossy - Gare Sud ou encore la Vuarpillière.

Il relève également que 78% du bâti du district devra renouveler ses installations de chauffage à terme, ce qui représente une source d'opportunité d'affaire pour les SI au niveau du district, notamment si les SI parviennent à développer des compétences approfondies en CAD.

Un commissaire, bien que favorable, pense que cette approche souffre d'un retard accumulé depuis les premières discussions en 2008 laissées sans trop de suite en raison selon lui que les SI se sont focalisés plutôt sur le gaz et - dans une moindre mesure - le solaire. A titre d'illustration il mentionne l'approche choisie par les Jardins du Couchant combinant panneaux solaires photovoltaïques, pompes à chaleur et sondes géothermiques. Qu'en est-il de la Levratte qui devra prochainement renouveler son chauffage ? Y-a-t-il vraiment assez d'opportunités ?

Le Municipal répond que les Jardins du Couchant ne sont pas assez grands pour un CAD. Il faut une masse critique suffisante au départ, quitte à étendre ultérieurement l'accès à de plus petits consommateurs. En matière de poursuite d'une approche volontariste en matière de CAD après 2008, il indique que le changement à trois reprises du chef des SI entre 2008 et 2013 n'a pas facilité la conduite de nouveaux projets.

Un autre commissaire se pose de la question de la source de chaleur envisageable au cas où la géothermie ne pouvait pas être utilisée. Selon le Municipal un couple bois-gaz est envisageable avec des plaquettes locales. Sur ce dernier point, un autre commissaire souhaite savoir s'il y a suffisamment de bois disponible – Il lui est répondu que cette question sera adressée par l'étude demandée.

Le Municipal mentionne également les 2 études déjà réalisées par le bureau d'ingénieur Amstein + Walthert sur mandat du service Énergie et Développement durable (EDD). Les commissaires demandent de pouvoir disposer de ces études, document transmis à la commission le 29 novembre.

La question du financement se pose également. Un commissaire relève que lors d'une étude précédente le Canton avait apporté un soutien financier. Après vérification le Municipal confirme que la Ville a déjà perçu une subvention du Canton pour l'étude de faisabilité réalisée à fin 2014 – début 2015. Il ne sera dès lors pas possible d'obtenir une nouvelle subvention pour cette étape. En revanche, durant la phase d'études préliminaires comprises dans le préavis 21, il est prévu d'étudier les différentes possibilités de subventions pour les phases suivantes (Canton ; fondation Klik ou autre).

Toujours au sujet des finances, un commissaire se demande si les taxes prélevées par la Ville en matière de développement durable alimentant le fonds qui financera le crédit d'étude sont soumises à la TVA auquel cas le montant demandé dans le préavis devrait comprendre la TVA. Après examen de la situation, le Municipal confirme que la récupération de la TVA ne sera effectivement pas possible. Dans ce contexte, le montant prélevé sur le fonds devrait être indiqué TTC, soit un disponible effectif de CHF 150'740.74 HT. Le périmètre de l'étude s'adaptera en fonction. Pour cette raison la décision soumise au Conseil comporte le montant demandé de **162'800 TTC et non pas HT.**

Conclusion

A l'issue de la discussion et des échanges avec les représentants de la Ville, la commission est unanime à soutenir l'octroi du crédit demandé - dans la mesure où il est compris TTC- afin de pouvoir effectuer une étude de faisabilité d'un chauffage à distance à Nyon. Cette étude vise à élargir le cadre précédemment fixé lors des réflexions des préavis 74 et 236 sur ce dossier et de dresser une liste des opportunités susceptibles d'être soumises ultérieurement pour approfondissement.

Pouvoir disposer d'une source d'énergie renouvelable capable d'alimenter une part importante du parc immobilier de la ville reste ainsi une priorité que la commission juge important d'explorer.

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 21/2016 concernant la demande d'un crédit d'étude de CHF 162'800 HT, relatif à l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance à Nyon,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 162'800 *TTC*, relatif à l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance à Nyon ;
2. de prélever ce montant du compte N° 9280-32 – *Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables*.

La Commission :

Messieurs

Thierry Campiche
Raymond Carrard
Stéphane Delley
Robert Jenefsky
David Saugy
Frédéric Tschuy
Julien Urfer
Laurent Miéville (Président-rapporteur).